

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE **RUGBY**



COMITÉ RUGBY MIDI PYRÉNÉES

GUIDE DU CQP

« MONITEUR DE RUGBY A XV »



Le titulaire d'un CQP « moniteur de rugby à XV » à vocation à assurer les missions suivantes :

- l'accueil des publics enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité,
- l'encadrement de séances de rugby en s'appuyant sur les références fédérales et en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers,
- la dynamisation dans et autour de l'activité,
- l'intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure,
- la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.

Un CQP « moniteur de rugby à XV », pourquoi ?

La création du CQP « moniteur de rugby à XV » répond à une double exigence :

- renforcer les exigences fédérales quant à l'encadrement,
- sécuriser les relations de travail lorsqu'elles existent.

Ainsi, le CQP « moniteur de rugby à XV » :

- complète la filière de formation,
- permet une élévation des niveaux de compétences des écoles de rugby,
- a une durée de formation accessible et compatible avec une activité professionnelle accessoire,
- rend possible (mais pas obligatoire) l'encadrement du rugby contre rémunération dans les situations professionnelles visées par le CQP.

Un CQP « moniteur de rugby à XV », quoi ?

Quel public ?

Le moniteur de rugby est la personne qui encadre les activités du rugby à XV de l'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétitions, se limitant aux catégories d'âge des écoles de rugby – 7 à 15 ans- et anime les activités du rugby à XV pour tout public.

Quel lieu d'exercice ?

Le moniteur de rugby à XV exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées à la fédération française de rugby ou à une des fédérations multisports et affinitaires ou de structures du secteur privé (centres de vacances ...).

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...).

Quel volume horaire ?

L'activité d'encadrement du titulaire du CQP « moniteur de rugby à XV » correspond à un volume annuel de travail à temps partiel, de 360 heures.

Quelles obligations en cas d'activité rémunérée ?

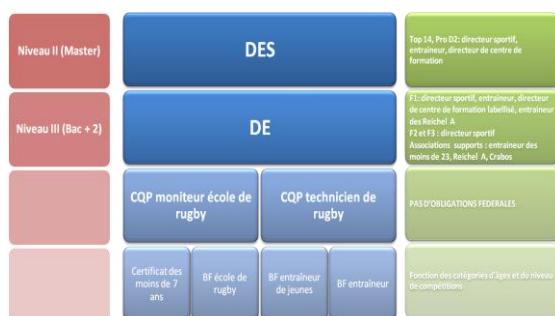
L'exercice rémunéré de l'enseignement, de l'animation ou de l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou d'entraînement des pratiquants est soumis à une obligation légale de certification (article L.212-41 du Code du sport) : le CQP « moniteur de rugby à XV » permet l'exercice d'une activité rémunérée.

Lorsque l'activité est rémunérée :

- le droit du travail doit être appliqué : convention collective nationale du sport (CCNS), code du travail...,
- l'affiliation à la sécurité sociale doit être réalisée...
- le salarié doit être positionné en groupe 3 de la grille de classification de la CCNS.

Quel encadrement réglementaire ?

Le CQP « moniteur de rugby à XV » n'est pas une qualification visée dans les obligations fédérales de l'article 353 des règlements généraux de la FFR.



Le CQP « moniteur de rugby à XV » relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du code du sport.

Ainsi, toute personne désirant exercer la fonction de « moniteur de Rugby à XV » doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité à titre principal (article R.212-85 du Code du sport). La déclaration est renouvelée tous les cinq ans. Le préfet délivre alors une carte professionnelle d'éducateur.

Un CQP, quel contenu de formation ?

Les compétences du titulaire du CQP du « moniteur de rugby à XV » se structurent autour de 5 blocs de compétences et sont détaillées dans le référentiel d'activités et de certification.

La formation à une durée de 250 heures : 150 heures en centre et 100 heures en situation professionnelle.

Un CQP « moniteur de rugby à XV », comment accéder à la formation ?

Le CQP de « moniteur de rugby à XV » est accessible par la voie de la formation continue, en contrat de professionnalisation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La formation est dispensée par le Comité de Rugby de Midi Pyrénées..

Des exigences préalables pour l'entrée en formation

Les candidats au CQP de « moniteur de rugby à XV » doivent répondre aux exigences préalables suivantes :

- être âgé de 18 ans
- être titulaire d'une attestation au premiers secours (PSC1 ou AFPS)
- être titulaire du brevet fédéral d'éducateur d'école de rugby ou attester des compétences associées décrites ci-dessous :
 - o animer des séances d'initiation à l'activité rugby : identifier les niveaux de jeu, déterminer des objectifs d'apprentissage, concevoir des séances adaptées, conduire des situations pédagogiques, évaluer des pratiquants,
 - o gérer l'équipe en situation de compétition : organiser la logistique, préparer l'équipe à la compétition, gérer le collectif, garantir l'esprit sportif, arbitrer une ou des rencontres correspondants au niveau.

Des allègements de formation

Le titulaire d'une attestation au premiers secours (PSC1 ou AFPS) valide le bloc de compétences 5 en lien avec l'activité « protection des personnes en situation d'incident ou d'accident ».

L'accès à la formation par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 3 ans et 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole, en lien avec le CQP de « moniteur de rugby à XV » sur les 5 dernières années, peuvent déposer une demande de VAE auprès du Comité de Rugby de Midi Pyrénées.

Notamment, le titulaire du 3^{ème} cycle du brevet fédéral de « coordonnateur école de rugby » obtient la validation totale du CQP sous réserve de justifier d'une expérience en lien avec le CQP de « moniteur de rugby à XV » d'un minimum de 600 heures sur

les 3 dernières années et de présenter un rapport décrivant ces activités.

Les demandes de VAE sont disponibles auprès du Comité de Rugby de Midi Pyrénées..

L'évaluation est faite à partir du dossier de demande de validation complété par le candidat. Il retrace d'une part son parcours professionnel et sportif et d'autre part son activité d'animateur et de moniteur de rugby à XV. Le candidat précise les motivations de sa demande de validation.

Les blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus en totalité ou partiellement par la voie de la VAE.

Un CQP « moniteur de rugby à XV », la formation, l'évaluation et la certification ?

La formation

La formation menant au CQP de « moniteur de rugby à XV » est assurée par le Comité de Rugby de Midi Pyrénées.

La FFR, à travers une commission nationale d'habilitation, a habilité le Comité de Rugby de Midi Pyrénées pour organiser les formations. La décision d'habilitier un organisme de formation est prise au regard d'exigences imposées par un dossier d'habilitation (=cahier des charges). L'objectif de ce dossier d'habilitation est de garantir l'opportunité et l'efficacité de la formation. Le dossier d'habilitation est remis sur demande par la FFR.

L'évaluation

Le Comité de Rugby de Midi Pyrénées organise les épreuves d'évaluation. Une commission d'évaluation à la charge d'évaluer les candidats.

Les modalités d'organisation de l'évaluation sont fixées dans le référentiel d'activités et de certification.

Pour obtenir le CQP, le candidat doit obtenir les 5 blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres blocs de compétences.

La certification

La FFR a reçu délégation de la CPNEF (commission paritaire nationale de l'emploi et la formation) de la branche sport pour mettre en œuvre la certification du CQP de « moniteur de rugby à XV ».

Des jurys nationaux, dont la composition est proposée par la FFR et est validée par la CPNEF, valident les résultats des épreuves certificatives des commissions d'évaluation.

**Vos référents au Comité
Rugby Midi Pyrénées**

**Comité Rugby Midi Pyrénées
32 rue Dubézy
31000 TOULOUSE
05/61/61/81/15**

Partie administrative :

Françoise CATARINO, Responsable Administrative
Formation (RAF)

Pierre CROS, Secrétaire Général Adjoint
p.cros@cmp-rugby.com

Partie sportive/pédagogique :

Laurent VIOLLE, CTS RUGBY 15, Responsable
pédagogique CQP Moniteur de rugby
05/61/61/81/35
violle@ffr.fr